



La traite des êtres humains au cœur des débats de la 26ème session du Conseil des droits de l'Homme

Conformément à son programme de travail annuel, le Conseil des droits de l'Homme tient du 10 au 27 juin 2014 sa vingt-sixième session à l'Office des Nations Unies à Genève.

Cette session a eu la particularité de soulever un grand nombre de questions, notamment la situation en Syrie et dans d'autres pays, le mariage précoce et forcé, les enfants soldats ainsi que plusieurs thématiques présentées par des experts nommés du Conseil.

Elle est également marquée par la présentation du rapport de la rapporteuse spéciale Joy Ngozi Ezeilo sur la traite des êtres humains sur lequel s'est particulièrement penchée la délégation interministérielle aux droits de l'Homme tout en accordant par la même occasion une attention particulière aux femmes et aux enfants sahraouis dans les camps.

En présentant son rapport, Mme Ezeilo s'est réjouie de voir le Maroc s'engager dans un processus de réforme législative et institutionnelle dans le domaine de lutte contre la traite. En interaction, et à l'issue de la présentation du rapport, le secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Mohamed Essabar, a recommandé, entre autres, l'adoption de réformes législatives et institutionnelles en phase avec les normes internationales, l'organisation de mesures de sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs concernés.

Le Conseil, a-t-il noté, se penche sur le projet de loi relatif à la lutte contre la traite des personnes du point de vue des droits de l'Homme, en s'inspirant des standards internationaux en la matière. Dans le même sillage, Mahjoub El Haiba, délégué interministériel aux droits de l'Homme, a rappelé dans son intervention que toutes les recommandations contenues dans ledit rapport s'inscrivent dans le cadre du processus global et structurel de réformes déjà enclenché par le Maroc en matière des droits de l'Homme.

Et afin de corroborer cette donne, le délégué a rappelé les efforts consentis du Royaume en la matière. «Dans l'optique de poursuivre les efforts du Maroc fondés sur une approche éminemment humaniste, SM le Roi Mohammed VI a lancé en septembre dernier, à la lumière du rapport du Conseil national des droits de l'Homme, une nouvelle politique migratoire globale, intégrée et fondée sur les engagements internationaux du pays et des partenariats renouvelés», a affirmé M. El Haiba soulignant les diverses mesures prises en vue de la prévention de la traite des personnes, notamment la reconnaissance de 537 réfugiés par la représentation du HCR ainsi que la régularisation exceptionnelle des étrangers en situation administrative irrégulière.

Les deux derniers jours de sa session, les 27 et 28 juin, le Conseil se prononcera sur les



La traite des êtres humains au cœur des débats de la 26ème session du Conseil des droits de l'Homme

projets de décision et de résolution qui lui seront soumis sur les questions examinées et procédera à la nomination d'experts titulaires de mandats au titre de ses procédures spéciales.

Lire l'article

sur http://www.aujourd'hui.ma/une/actualite/la-traite-des-etres-humains-enfin-un-rapport-favorable-sur-le-maroc-110756#.U6Q8R_1_vE4